

Agent d'exploitation (H/F) Viabilité Hivernale

Centres d'Entretien Routier de La Mure / La Morte / Valbonnais

CDD 1^{er} novembre 2026 - 31 mars 2027

Missions

Pendant la période hivernale 2026/2027, le Département de l'Isère renforce ses équipes d'agents d'exploitation dans ses centres d'entretien routier. Dans ce cadre, vous participez au sein d'un collectif à la réalisation des tâches courantes d'entretien et d'exploitation de la route, de maintenance de la signalisation, d'intervention sur événements, d'entretien de la chaussée, des ouvrages et des dépendances routières et de patrouillage sur le réseau. Vous serez également amené à intervenir dans le cadre spécifique de la viabilité hivernale : déneigement, patrouillage, traitement du réseau routier... Un compagnonnage et des formations sont prévues.

Postes à pourvoir : CER de La Mure, de Valbonnais, de La Morte
Logement possible à la Morte

Activités

Assurer des tâches relatives à l'exploitation du réseau (surveillance, visites d'itinéraires, balisage, mise en place de signalisation) Intervenir en urgence sur des événements imprévisibles et rétablir la viabilité des réseaux

Assurer la maintenance de la signalisation verticale

Assurer des tâches d'entretien des chaussées (point à temps, balayage...) et l'entretien des ouvrages d'art

Assurer la viabilité hivernale (patrouillage sur certains secteurs, déneigement, traitement...)

Assurer des tâches d'entretien des dépendances (fauchage mécanique et manuel, débroussaillage, curage des fossés, dérasement

Gérer l'entretien des abords des routes et des aires de repos y compris le ramassage des déchets

Compétences requises

Capacité à travailler en équipe

Connaissance des techniques d'entretien, de déneigement et de traitement du patrimoine routier, du fonctionnement des engins, de leurs équipements et des outillages

Goût pour les travaux manuels et la pratique du terrain

Titulaire du permis B depuis plus d'un an - Titulaire du permis C

Spécificités du poste

Contrat à durée déterminée 5 mois – de novembre 2026 à mars 2027

40 heures hebdomadaires - Astreintes à domicile

Rémunération fixe - Astreintes et heures supplémentaires rémunérées

Rémunération

Traitement de base : 1^{er} échelon de la grille indiciaire d'adjoint technique territorial Prime mensuelle (RIFSEEP) déterminée au niveau C2 pour ce poste Prime annuelle

Pour postuler : tma.aménagement@isere.fr ou www.isere.fr/offres-emploi/

Informations sur le poste : 04.57.48.11.11